

Direction Opérationnelle des Télécommunications de Nâama
Sous-Direction Fonctions Support
Département Achat et Logistique

Réf: AT/DOT 45/SDFS/DAL/323/2023

Nâama le:25/07/2023

À
Monsieur le Gérant de L'entreprise
ETS ZIANE ABDESSALAM
Cooperative Boukhars N°122
SAIDA

Objet : Mise en demeure

Dans le cadre d'exécution du contrat N°13/2021 du 12/07/2021 ayant pour l'objet la réalisation des travaux câble FO, et suite l'ordre de démarrage des travaux N°34/2023 du 30/04/2023, relatif aux Travaux Câble FO Logements ruraux ,Dhaïet Chorfa - ODN, il a été constaté :

Un retard enregistré dans la réalisation du chantier (renforcement du chantier par les moyens humaines et matériels).

Pour, cela votre entreprise est mis en demeure pour la deuxième fois afin de prendre toutes les dispositions de remplir les engagements contractuels dans un délai de huit (08) jours.

Le Directeur 915



AMRAN Wsr Eddine
Sous Directeur Fonctions Supports
DOT NÂAMA